



Projet éolien de Lucenay-lès-Aix

Forum participatif n°1 – Compte-rendu

Salle Banville, Lucenay-lès-Aix – Mercredi 8 mars 2023

Sommaire

Sommaire	2
1. Préambule	3
2. Les participants	4
3. Synthèse des éléments présentés et des échanges	5
4. Les prochaines étapes	17
5. Contacts	18
6. Annexes	19

1. Préambule

Le contexte

Les sociétés Gaz Electricité Grenoble (GEG) et Soleil Du Midi Développement (SDMD) sont en contact depuis 2018 avec les élus de la commune de Lucenay-lès-Aix pour le développement d'un projet éolien.

En 2022, GEG et SDMD ont été accompagné par l'équipe concertation de la société de conseil Mazars afin de mener une étude des perceptions avec la volonté de mieux comprendre son territoire. Cette étude avait pour objectif de recueillir les perceptions des acteurs locaux (élus, habitants, économique, sociaux, etc) sur l'éolien en général, et sur le développement du projet éolien à Lucenay-lès-Aix. A cette occasion, plusieurs questions, attentes et besoins ont été soulevés.

Afin de poursuivre la démarche d'écoute initiée du territoire, l'accompagnement s'est poursuivi entre GEG, SDMD et Demopolis Concertation (ex-équipe concertation Mazars). A ce titre, une rencontre a eu lieu avec le conseil municipal. Plusieurs actions d'information à destination des lucenayais et lucenayaises sur le projet éolien ont été décidées dont la tenue de ce forum participatif. A titre d'information en amont, l'équipe de Demopolis Concertation est venue à la rencontre de chaque foyer lors d'un porte-à-porte organisé début février.

Ces évènements s'inscrivent dans une volonté commune d'information et de co-construction avec tous les acteurs du territoires, élus et habitants.

Les objectifs du forum

Le forum participatif du 8 mars 2023 s'est tenu à Lucenay-lès-Aix de 16h à 20h. Il présentait les 5 objectifs suivants :

- 1) Informer les participants les premières étapes du projet et de la démarche de concertation,
- 2) Restituer la synthèse de l'étude des perceptions,
- 3) Informer les participants sur l'éolien en général,
- 4) Offrir la possibilité aux participants de prendre part aux premières actions de co-construction du projet,
- 5) Permettre aux habitants d'échanger avec les chefs de projets de GEG et Soleil du Midi Développement et l'équipe Demopolis Concertation.

2. Les participants

Ce premier forum participatif a rassemblé 52 personnes : 45 riverains, 5 élus de Lucenay-lès-Aix et 2 élus des communes voisines, Cossaye et La Chapelle-aux-Chasses.

Les équipes de GEG, Soleil du Midi Développement et Demopolis Concertation étaient présentes pour répondre aux questions des participants :

Gaz Electricité Grenoble :

- Madame Camille DOGNIN, Responsable de projets
- Monsieur Paul BEGHIN, Assistant chef de projets

Soleil du midi Développement :

- Monsieur Cyril DARNIS, Directeur technique

Demopolis concertation :

- Madame Camille BARROT, Consultante
- Madame Léonore BARTHELEMY, Cheffe de projets
- Madame Anaëlle RAPET, Assistante chef de projets
- Madame Charline VIALLE, Associée

3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations et supports partagés lors du forum sur le support de présentation joint en annexe au présent compte-rendu ou [sur le site internet du projet](#), avec notamment :

- Les résultats de l'étude des perceptions ;
- La zone d'implantation potentielle ;
- Le calendrier de développement du projet ;
- Les premières réponses aux questions recueillies en 2022 ;
- La présentation des sociétés développant le projet ;
- Les informations sur l'éolien en général.

Pendant toute la durée du forum, les participants ont été invités à faire part de leurs questions et remarques sur les différents sujets exposés. **Retrouvez ci-dessous la retranscription des échanges.**

3.1 Vos questions et remarques sur l'éolien

- Les retombées économiques pour le territoire

Question d'un participant: *Quels sont les emplois concernés par le parc éolien ?*

Réponse des co-porteurs du projet: la filière éolienne est créatrice d'emplois, en moyenne, c'est 2 emplois par éolienne. La phase de construction du parc est particulièrement génératrice d'activité pour le territoire, puisque nous privilégions les entreprises locales pour les lots de voiries, réseaux, terrassement et coulage des fondations. La phase d'exploitation et donc de maintenance des parcs nécessite également des emplois de techniciens, proches du parc éolien.

Remarques d'un participant: *Vous parlez d'emploi local mais il faudra vraiment le faire !*

Remarques d'un participant : *Les habitants sont ceux qui ont le moins de retombées financières, ce n'est pas normal.*

Question d'un participant : *Que sont les mesures d'accompagnement ?*

Réponse des co-porteurs du projet : Les mesures d'accompagnement visent à mettre en place des actions en lien avec l'amélioration du cadre de vie ou la dynamisation de la biodiversité dans les communes concernées par le projet éolien. Par exemple, la restauration écologique d'un milieu naturel, le travail avec les associations cynégétiques ou divers aménagements paysagers.

Ces mesures sont financées et mises en place par le développeur éolien en plus des retombées fiscales versées aux collectivités et établissements publics. Elles peuvent être identifiées en concertation avec les acteurs du territoire et le développeur éolien, en adéquation avec le territoire.

- Le démantèlement des parcs

Question d'un participant : *Comment être sûr que cela sera démantelé ?*

Réponse des co-porteurs du projet : Le démantèlement est une obligation légale et il est à la charge exclusive du propriétaire du parc éolien. Le montant financier afin d'assurer le démantèlement est calculé en fonction de la puissance des éoliennes installées et cette somme doit être provisionnée avant la construction du parc.

Question d'un participant : *Qu'advient-il des éoliennes si les sociétés disparaissent ?*

Réponse des co-porteurs du projet : Le parc continue d'être exploité par un nouveau propriétaire qui aura la même obligation de démanteler le parc éolien en fin de vie. Son démantèlement sera assuré par l'argent provisionné à cet effet. La somme nécessaire pour démanteler le parc étant consignée avant la construction du parc.

Question d'un participant : *Y'a-t-il déjà eu des démantèlements en France ?*

Réponse des co-porteurs du projet : Oui, d'ailleurs, GeG en a déjà accompagné un près de Perpignan, à Rivesaltes (Pyrénées-orientales) en 2022. Les anciennes éoliennes ont été démontées, évacuées puis valorisées

- **Autres remarques et questions**

Question d'un participant : *A quelles distances les éoliennes peuvent être placées des habitations ?*

Réponse des co-porteurs du projet : La distance minimale imposée par la loi entre les éoliennes et les habitations est de 500 m. Cette distance a été fixée par le gouvernement dans la loi Grenelle II prenant en considération les émissions acoustiques et l'environnement paysager.

Remarques d'un participant : *Nous ne sommes plus à la campagne avec ces parcs.*

Remarques d'un participant : *L'éolien ça ne produit rien.*

3.2 Vos questions et remarques sur l'étude des perceptions

Remarque d'un participant : *C'est vraiment bien d'avoir fait cette étude !*

Remarque d'un participant : *Il y a des impacts, mais il faut savoir ce qu'on veut !*

Remarque d'un participant : *Je me souviens quand vous êtes venu me voir !*

Remarque d'un participant : *le projet de charbon a vraiment été dur.*

Remarque d'un participant : *Je suis d'accord, c'est difficile de savoir quoi en penser !*

Question d'un participant : *C'est la première fois que vous vous exposez à Lucenay-lès-Aix ?*

Réponse des co-porteurs du projet : *Oui, c'est le premier grand évènement public !*

3.3 Vos questions et remarques sur le projet

- Le développement du projet

Question d'un participant : *La zone d'étude est située à plus de 500 mètres du château des Louteaux ?*

Réponse des co-porteurs du projet : Oui, la réglementation est stricte à ce sujet et impose une distance minimum de 500 mètres.

Remarque d'un participant : *On pourrait avoir du solaire à la place ! (x2)*

Question d'un participant : *Les personnes qui possèdent les terrains sur cette zone d'étude sont toutes d'accord ?*

Réponse des co-porteurs du projet : Non, une partie des propriétaires fonciers de la zone d'études nous a donné, à ce jour, son accord.

Remarque d'un participant : *Je ne vois pas l'utilité d'avoir un parc éolien.*

Remarque d'un participant : *Elles vont se voir depuis les campagnes.*

Question d'un participant : *Qui et comment on décide qu'il y aura une zone d'études à cet endroit ? Vous n'êtes pas une société du coin, pourquoi vous êtes venus ici ?*

Réponse des co-porteurs du projet : Les développeurs éoliens font l'exercice d'une analyse multi critères pour définir une zone d'implantation potentielle des éoliennes. L'exercice considère les enjeux environnementaux, paysagers et techniques. Les zones d'implantation potentielle sont donc induites de cette analyse territoriale. . Ensuite, il s'agit de vérifier s'il y a potentiellement assez de vent et si les propriétaires fonciers seraient d'accord pour louer leurs terres.

GEG et Soleil du Midi Développement ont analysé les contraintes et sont venus à la rencontre des propriétaires fonciers de la zone car ils ont estimé que les conditions pouvaient être favorables à l'installation d'un parc.

Une analyse précise des enjeux est nécessaire après l'exercice cartographique, illustré sur la carte ci-dessous.

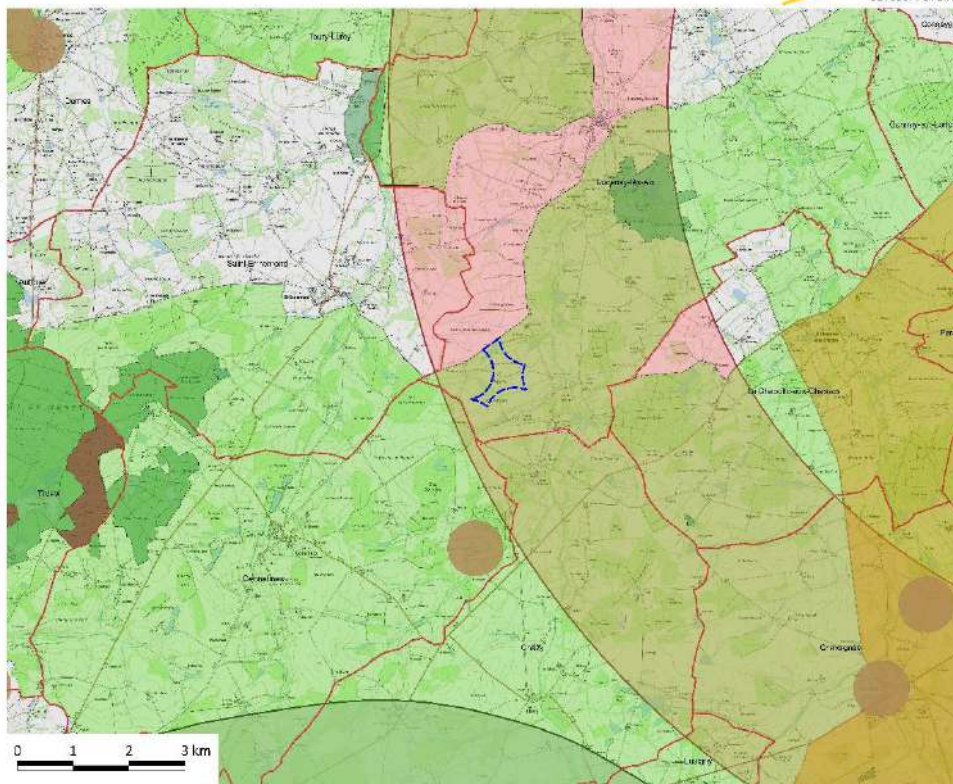
Projet éolien de Lucenay-lès-Aix

Mars 2023

Analyse multicritères -
Bilan des contraintes

Légende

-  Limites communales
- Zone d'étude**
-  Zone d'étude à 500m de l'habitat
- Contraintes aéronautiques**
-  Zone [10 ; 15] km du VOR
-  Zone de manoeuvre à vue libre
- Enjeux patrimoniaux**
-  Monuments historiques (500m)
- Enjeux naturalistes**
-  Natura 2000 ZPS
-  ZNIEFF 1
-  ZNIEFF 2
-  Forêts domaniales



Question d'un participant : Si le projet se fait, dans combien de temps verra-t-il le jour ?

Réponse des co-porteurs du projet : En 2026 pour la construction et 2027 pour la mise en service. Avant cela, il y a la phase d'études, débutée cet hiver 2022, le dépôt de la demande d'autorisation environnementale est prévu pour l'automne 2024, l'enquête publique en 2025.

Question d'un participant : Combien y aurait-il d'éoliennes ?

Réponse des co-porteurs du projet : Entre 3 et 5 éoliennes sont envisagées dans cette zone.

Remarque d'un participant : Ce n'est que la première étape avant d'en rajouter dans quelques années !

Question d'un participant : *Vous accompagnez ou vous investissez dans ce projet ?*

Réponse des co-porteurs du projet : Les deux ! C'est pour cela que GEG et Soleil du Midi se sont associés. Soleil du Midi est le partenaire technique du projet tandis que GEG est le partenaire industriel public qui sera, à terme, le propriétaire et l'exploitant du parc éolien. GEG existe depuis plus de 150 ans.

- **Les études**

Remarque d'un participant : *ça fait du bruit et il y a des ondes !*

Remarque d'un participant : *J'ai des éoliennes à 800 mètres de chez moi, je n'entends rien du tout !*

Réponse des co-porteurs du projet : Les éoliennes émettent un bruit de fond, principalement des basses fréquences, oscillant entre 20 Hz et 100 Hz. Ce bruit est dû à des vibrations mécaniques entre les composants de l'éolienne et au souffle du vent dans les pales.



À 500 mètres de distance (distance minimale entre une éolienne et une habitation), il est généralement inférieur à 35 décibels : c'est moins qu'une conversation à voix basse.

Les éoliennes font également l'objet de perfectionnements techniques constants : engrenages de précision silencieux, montage des arbres de transmission sur amortisseurs, capitonnage de la nacelle... Depuis peu,

un nouveau système en forme de peigne est installé au bout des pales pour réduire le bruit des éoliennes. Appelé « système de serration », il atténue les turbulences du vent à l'arrière des éoliennes, ce qui réduit le bruit aérodynamique

Question d'un participant : *Que mesure-t-on dans les études acoustiques ? Le son est-il enregistré sur la zone seulement ?*

Réponse de Demopolis Concertation : L'étude acoustique permet d'évaluer l'environnement sonore à proximité du parc en projet, afin de connaître les maximales de bruit en décibels à ne pas dépasser. L'étude consiste à mesurer dans un premier temps le bruit ambiant à l'aide de micros installés dans les jardins des habitations les plus proches de la zone du projet.

Nous simulons ensuite le bruit rajouté par le parc éolien, et analysons les résultats pour de nombreux scénarios : les résultats sont en effet différents selon l'emplacement des éoliennes ou le modèle d'éoliennes testé.

Tout ceci afin de vérifier que le projet respecte bien la réglementation française qui est l'une des plus strictes au monde en la matière. Celle-ci impose une émergence maximum de 3 décibels la nuit et de 5 décibels le jour, l'émergence correspondant à la différence de bruit avec et sans le parc éolien.

Question d'un participant : *Comment s'assurer que ça ne fera pas de bruit ?*

Réponse des co-porteurs du projet : Une fois le parc en fonctionnement, une seconde étude acoustique est réalisée afin d'évaluer si le niveau sonore est bien conforme à la réglementation et aux simulations effectuées avant sa construction.

Deux options sont testées :

- L'une avec les éoliennes en fonctionnement,
- L'autre avec les éoliennes arrêtées.

Dans le cas où cette seconde étude révélerait que les émergences sonores du parc seraient trop élevées (ce qui est rarement le cas au vu de la fiabilité de la première étude), un plan de bridage complémentaire des éoliennes pourrait être mis en œuvre. Les mesures de bridage ont pour objectif de réduire la puissance des éoliennes en fonction de la vitesse des vents et de certains critères horaires afin que le parc respecte la réglementation en vigueur.

Question d'un participant : *Qui paye les études ?*

Réponse des co-porteurs du projet : Les co-porteurs du projet : GEG et Soleil du Midi.

Question d'un participant : Quelles sont les dimensions de l'emprise au sol des éoliennes ?

Réponse des co-porteurs du projet : Les fondations sont d'un diamètre compris entre 20 et 25 mètres. Les plateformes d'exploitation autour des éoliennes pour y travailler et y accéder, mesurent entre 1500 à 2000 m². Ces caractéristiques techniques seront définitifs après le choix du modèle d'éolienne et la réalisation d'une étude géotechnique.

Question d'un participant : Ou sera installé le mât de mesure ?

Réponse des co-porteurs du projet : Le mât de mesure sera installé, au sein de la zone d'implantation potentielle au lieu indiqué sur la cartographie ci-dessous.

DP N°1 PLAN DE SITUATION DU TERRAIN

Lucenay-Lès-Aix - Fond IGN 25000è



Cartographie extraite du dossier de consultation de l'aviation civile

Question d'un participant : Quelle est la hauteur du mât qui sera installé ?

Réponse des co-porteurs du projet : Le mât mesure 100 mètres de haut.

3.4 Vos questions et remarques sur la démarche de concertation

- **La concertation du territoire**

Question d'un participant : *Les communes voisines ont-elles leur mot à dire ?*

Réponse des co-porteurs du projet : Oui, l'enquête publique s'adresse aux riverains et élus des communes voisines dans un rayon de 6 kilomètres autour de la zone d'implantation potentielle.

Il y a aussi la concertation volontaire, que nous menons maintenant et qui est ouverte à tous, via le site internet, les événements, etc.

Question d'un participant : *La prochaine fois c'est une réunion publique ?*

Réponse des co-porteurs du projet : Non, la prochaine fois, nous vous emmenons visiter le site où sera installé le mât de mesure de l'étude des vents. La rencontre aura lieu le 26 Avril, l'inscription est nécessaire pour pouvoir y participer !

Remarque d'un participant : *Il serait bien d'inviter les communes voisines à la visite du mât de mesure en laissant un flyer à la mairie.*

Remarque d'un participant : *Je trouve ce format super, je vous félicite !*

- **La suite de la concertation volontaire**

Remarque d'un participant : *Continuer la communication papier, déposée dans les boîtes aux lettres. (x2)*

Remarque d'un participant : *Organiser une intervention dans l'école ou une visite du terrain pour sensibiliser les enfants. (x2)*

Remarque d'un participant : *Organiser une intervention dans l'école des communes voisines.*

Remarque d'un participant : S'investir financièrement ou humainement dans le projet.

Remarque d'un participant : Organiser un vote des habitants !

Remarque d'un participant : Avoir de l'information dans les villages voisins.

Remarque d'un participant : Inviter les communes voisines à la visite du mât de mesure en laissant un flyer à la mairie.

Remarque d'un participant : Organiser un vote des habitants !

Remarque d'un participant : Intervenir en conseil municipal des communes voisines pour parler du projet.

Remarque d'un participant : On aimerait connaître les résultats du mât de mesure.

Remarque d'un participant : J'aimerais en savoir plus sur l'impact sur la biodiversité, là, on ne voit pas assez ce qui est prévu dans les études.

- **L'inscription ce parc éolien dans un projet de territoire plus large**

Remarque d'un participant : Créer un sentier de VTT autour de la zone, ça serait chouette ! (x2)

Remarque d'un participant : On a une grande halle de marché couverte, ça serait une solution de mettre des panneaux solaires dessus.

Remarque d'un participant : Il faudrait voir ce que ça donne avec des photomontages depuis l'Ozière.

Remarque d'un participant : Je voudrais pouvoir me projeter avec des photomontages.

Remarque d'un participant : *Créer un sentier de VTT autour de la zone, ça serait chouette ! (x2)*

Question d'un participant : *Est-ce que ça peut impacter le coût et la nature de la consommation d'électricité locale ?*

Réponse des co-porteurs du projet : GEG possède une offre d'électricité renouvelable qui permet de faire le lien entre ouvrages de production et les clients. Cette offre pourrait être travaillée dans le cadre du projet éolien de Lucenay-les-Aix.

Remarque d'un participant : *ça serait intéressant d'avoir une offre d'électricité verte pour l'individuel, ou à minima pour l'école, la mairie etc.*

Remarque d'un participant : *ça pourrait être bien de s'associer avec les particuliers pour mettre des panneaux photovoltaïques sur les garages.*

4. Les prochaines étapes

GEG, Soleil du Midi et Demopolis Concertation reviennent le mercredi 26 avril 2023 pour échanger avec vous et vous faire découvrir le mât de mesure qui sera installé courant avril, si la météo le permet.

Cela sera un moment privilégié pour poser toutes vos questions sur les études du vent et les études sur la biodiversité !

Projet éolien de Lucenay-lès-Aix

Participez à la visite du site du mât de mesure

Dans le cadre des études foncières afin d'étudier la faisabilité d'implanter un parc éolien à Lucenay-lès-Aix, un mât de mesure est installé pour une durée d'environ 24 mois.

Les sociétés GEG Electricité Grenoble, Soleil Du Midi Développement et Demopolis Concertation vous invitent à une visite du site du mât de mesure.

Le mercredi 26 avril 2023
Si les conditions météorologiques nous le permettent.

Rendez-vous à la mairie de Lucenay-lès-Aix
Nous nous rendons ensuite sur le site en co-voiturage.

A 16h45

Le programme

- Visite du site où est installé le mât de mesure ;
- Présentation des instruments du mât ;
- Explication de l'étude des vents et des chiroptères ;
- Echanges avec les sociétés de développement.

Projet éolien de Lucenay-lès-Aix

Le mât de mesure, qu'est-ce que c'est ?

Il permet de mesurer l'orientation et la vitesse des vents sur 12 à 24 mois, grâce aux girouettes et anémomètres disposés sur trois niveaux différents.

Les micros installés sur le mât, en altitude, permettront également de compléter l'étude écologique en enregistrant l'activité des chiroptères (chèvres-souris) chassant à haute altitude, de manière à connaître précisément l'ensemble des espèces fréquentant le site d'étude.

Pour en savoir plus, participez à la visite !

À des fins d'organisation, merci de vous inscrire avant le 21 avril 2023 :
www.projet-eolien-lucenay-lès-aix.fr
camille.barrat@demopolis-concertation.fr
Du en appelant le 05 98 94 42 44

Nous comptons sur votre inscription à la **visite du site du mât de mesure** le **Mercredi 26 avril 2023**

Nous nous retrouverons à 16h45 à la mairie de Lucenay-lès-Aix pour organiser les co-voiturages.

N'hésitez pas à **inviter vos proches** à cet événement et à prendre part à la **démarche de concertation !**

Pour des raisons logistiques, les inscriptions à cette rencontre sont obligatoires. Les citoyens des communes voisines sont les bienvenus, mais les habitants de la commune de Lucenay-lès-Aix sont prioritaires pour y participer. Si nous avons plus d'inscriptions, que de places disponibles, nous pourrions organiser une autre visite plus tard !

5. Contacts

Les développeurs du projet GEG et SDMD :

Cyril DARNIS

Directeur technique
cyril.darnis@soleildumidi.fr
06 79 06 63 90

Camille DOGNIN

Responsable projets
c.dognin@geg.fr
06 60 05 51 67

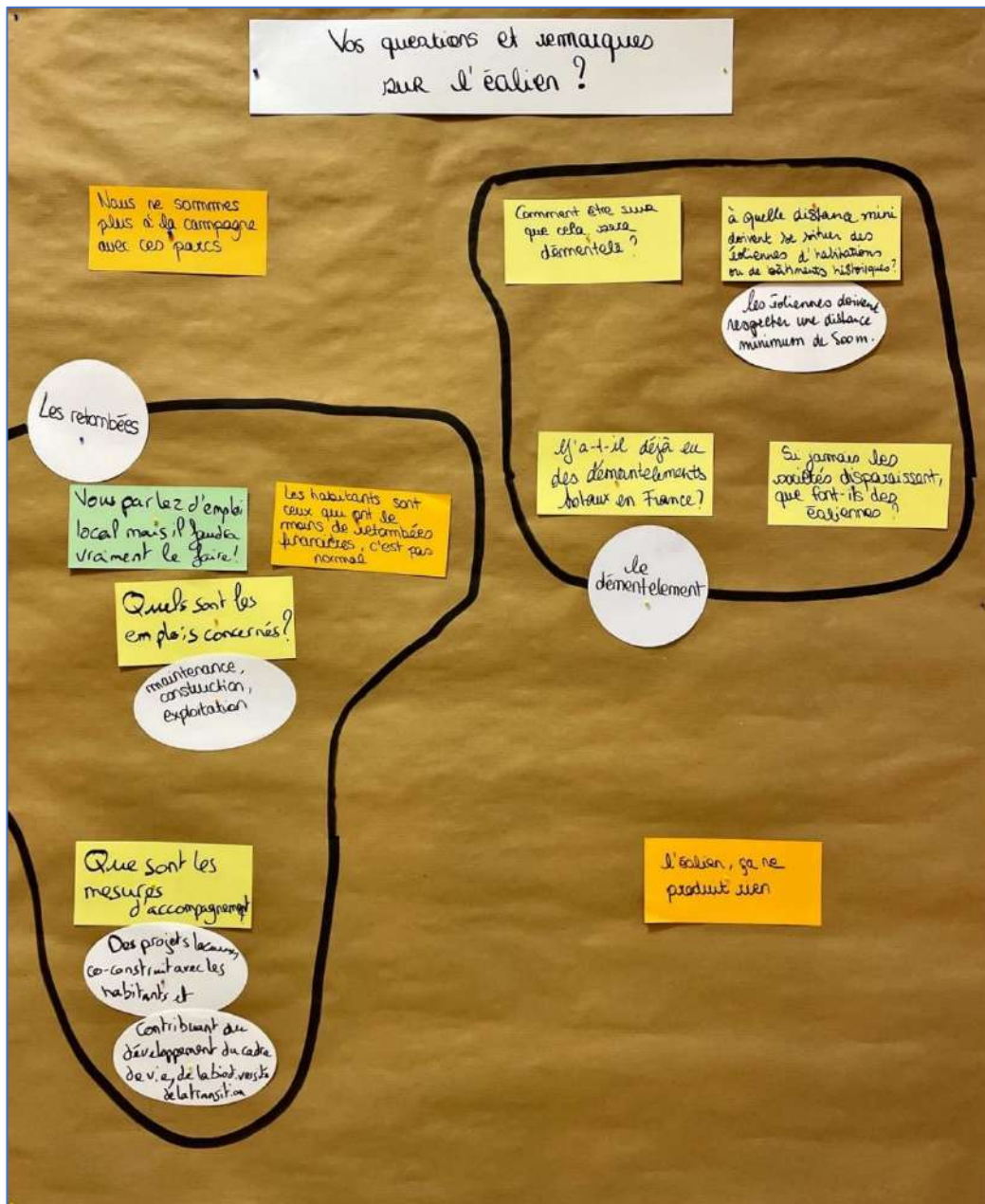
L'agence Demopolis Concertation :

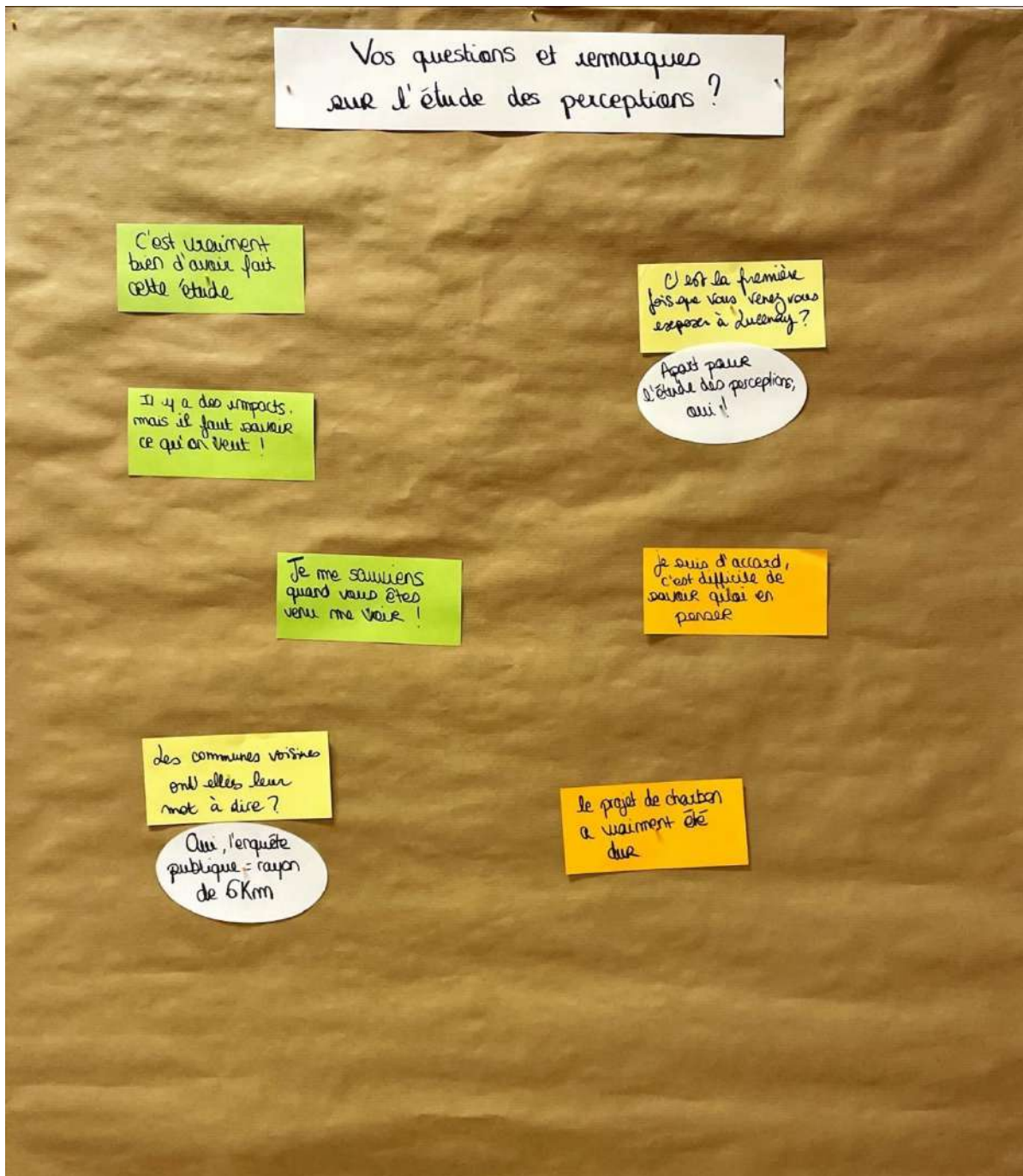
Camille BARROT

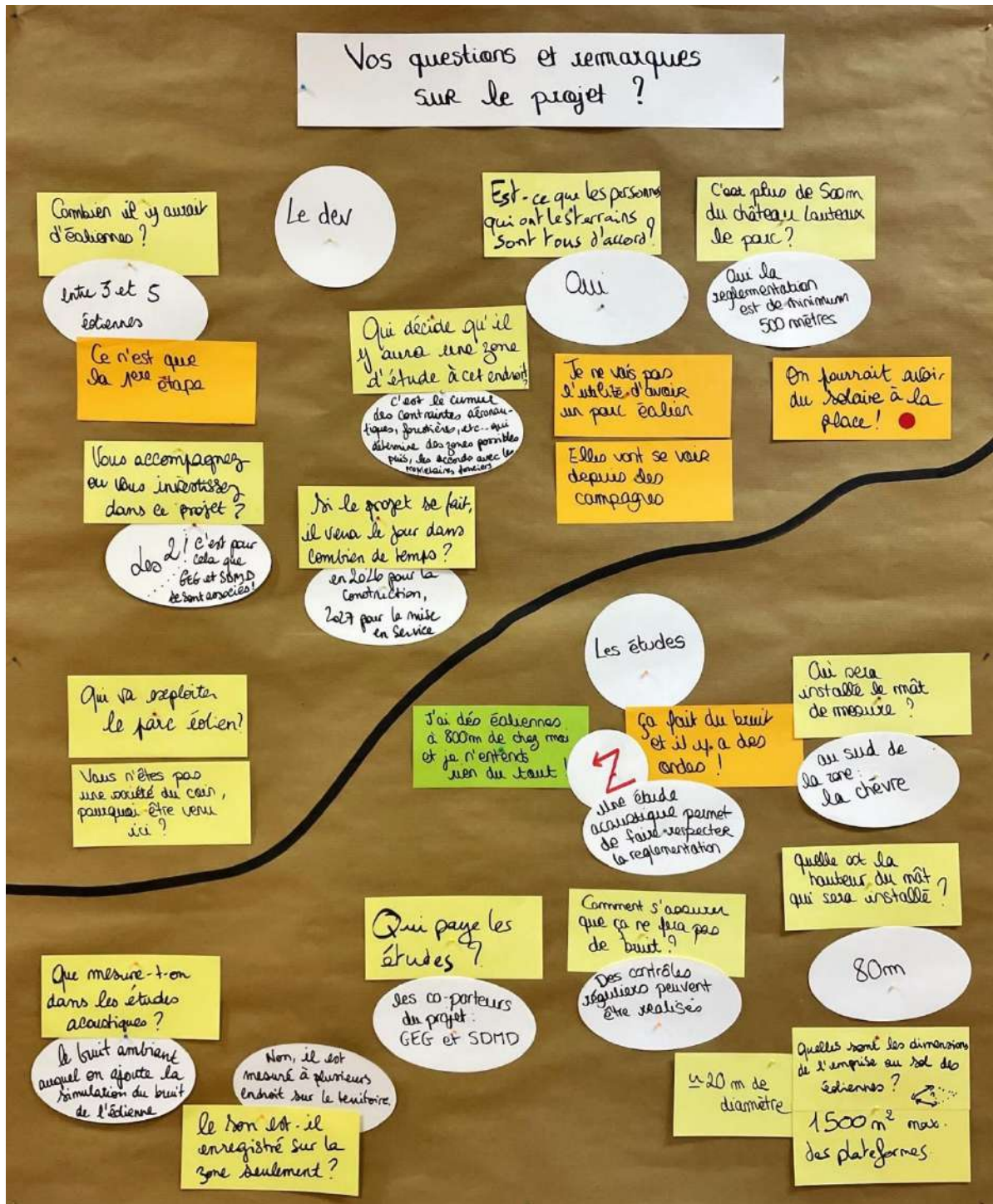
Consultante concertation
camille.barrot@demopolis-concertation.fr
06 98 94 42 64

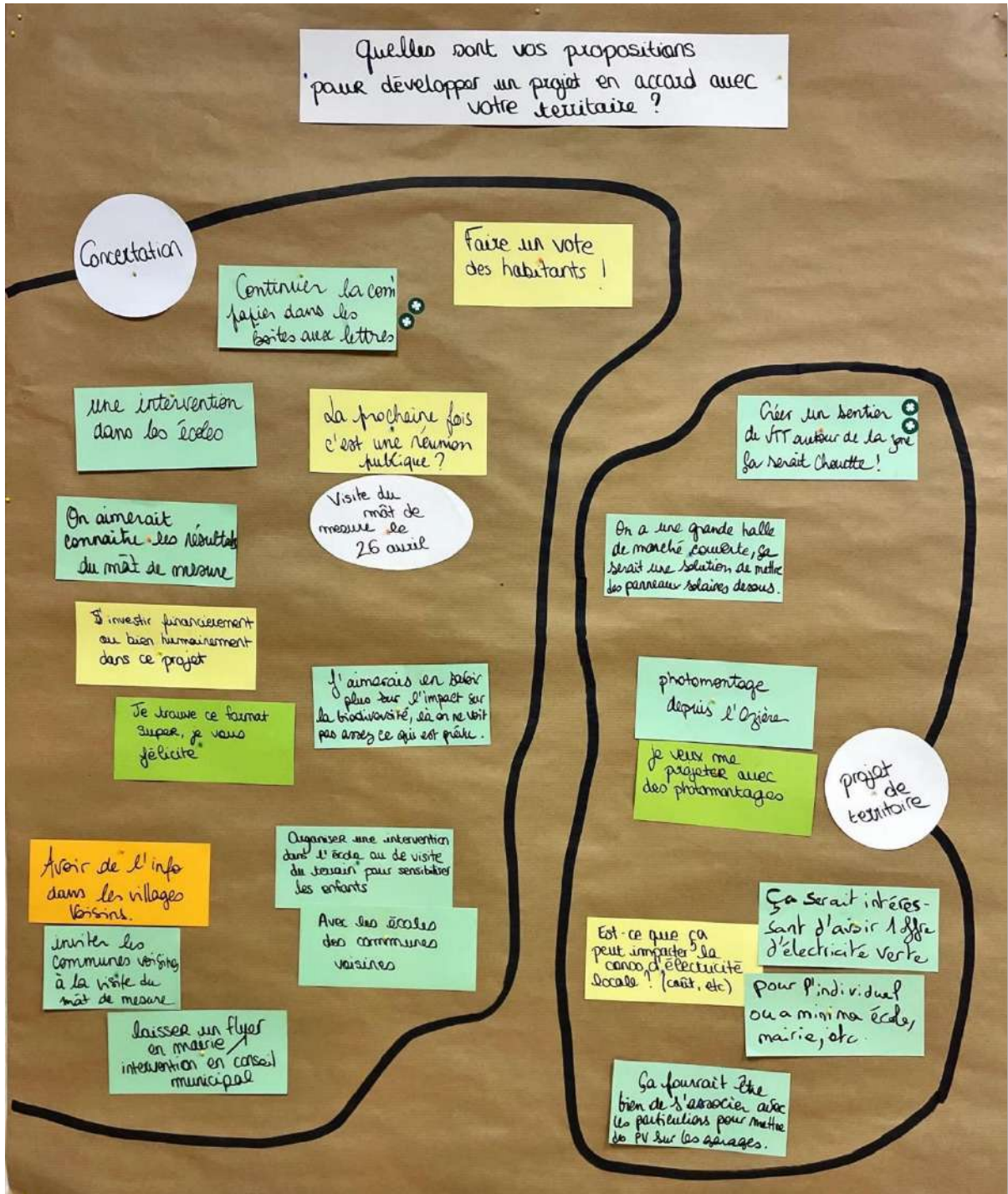
6. Annexes

- Vos remarques et questions sur les différentes parties du forum









- La synthèse de l'étude des perceptions

Restitution de l'étude des perceptions



Que dites-vous du contexte local ?

« Vous savez, ici, il ne se passe pas grand-chose... »

14 « Auparavant, Lucenay était beaucoup plus dynamique mais depuis quelques années les gens partent et les maisons se vendent moins bien. Pourtant, il y a du travail ! »

« Il y a d'autres projets éoliens sur le secteur qui ne semblent pas très bien partis. »

15 « A Cercy-la-Tour, ils ont aussi un projet éolien et il avait fait jaser les foules. L'opposition en avait beaucoup parlé. »



« Le projet de mine de charbon est encore très présent dans les esprits. »

14 « A l'époque, les réunions sur le sujet avaient rassemblé près de 400 personnes et les échanges ont été assez violents. »

15 « Un projet éolien sur la commune pourquoi pas, mais je ne veux pas revoir une mauvaise ambiance sur la commune. Je sais que pour le charbon certaines personnes qui se connaissent de longue date se sont reprochées des choses et cela a fait beaucoup de mal à la commune. »

Pour plus d'informations : www.projet-éolien-lucenay-les-aix.fr

Cette étude a été menée par la société Mazars du 3 mars au 5 avril 2022 sur 134 habitants rencontrés lors d'entretiens ou en porte-à-porte.

Restitution de l'étude des perceptions



Que pensez-vous du développement d'un projet éolien à Lucenay-lès-Aix ?

« Ce projet éolien ? Cela m'est égal ! »

14 « Je n'ai pas vraiment d'avis sur le projet ou sur ce type d'énergie. »

15 « Je serai loin du projet, je ne me sens pas concernée... »



« On n'est pas tous d'accord sur le type d'énergie qu'il faut développer localement... »

14 « Je n'ai pas d'avis, je sais juste qu'il faut trouver des solutions pour l'avenir. »

15 « Je pense qu'il faut trouver une solution aux énergies fossiles qui commencent à être coûteuses. Mais quelle solution ? »

16 « Je pense qu'il faudrait tout d'abord isoler toutes les maisons avant de vouloir produire plus d'énergie. »

Pour plus d'informations : www.projet-éolien-lucenay-les-aix.fr

Cette étude a été menée par la société Mazars du 3 mars au 5 avril 2022 sur 134 habitants rencontrés lors d'entretiens ou en porte-à-porte.

Restitution de l'étude des perceptions



Que pensez-vous du développement d'un projet éolien à Lucenay-lès-Aix ?

« On entend un peu tout sur tous les sujets... Ce n'est pas simple de se faire un avis... »

Économie

- « Cela peut rapporter des entrées économiques à la commune et aux propriétaires terriens concernés. »
- « Est-ce que ça serait possible de faire un financement participatif et de devenir actionnaire ? Personnellement, cela m'intéresserait. »
- « Ce genre de projet c'est du business pour des grands groupes, pas pour les gens. »

Gibier

- « Cela va faire fuir les chevreuils que je vois le matin... »

Riverains

- « L'éolien ne me pose pas de problème tant que je n'ai pas une éolienne dans mon terrain. »
- « C'est vrai que ça m'embêterait d'en avoir une en face de chez moi. »

Paysage

- « Ici on a un paysage vallonné et boisé qui pourrait permettre d'atténuer l'impact visuel alors pourquoi pas ? »
- « Il y a des endroits où c'est vraiment idiot d'en mettre, mais ici dans le bocage, ça ne dérangerait pas plus que cela le paysage. »
- « L'impact esthétique me poserait un problème. »

Vent

- « Ici, on a pas mal de vent. Ça serait super d'avoir des éoliennes pour rentabiliser une ressource naturelle. »
- « On est la région la moins ventée de France. Cela n'a pas de sens ! »

Bruit

- « Je suis déjà allé au pied d'un parc éolien et je trouve que ça ne fait pas de bruit. »
- « Ça fait beaucoup de bruit ! C'est très bruyant et cela va déranger les gens. »

Forêt

- « Je trouve cela inacceptable que l'on veuille déboiser le bois en face de chez nous pour installer ces éoliennes. Où est l'écologie là-dedans ? »

Pour plus d'informations : www.projet-éolien-lucenay-les-aix.fr

Cette étude a été menée par la société Mazars du 3 mars au 5 avril 2022 sur 134 habitants rencontrés lors d'entretiens ou en porte-à-porte.

Restitution de l'étude des perceptions



Quelle est votre perception du projet éolien porté par GEG et SDMD ?

« Pour la majorité des habitants, ce projet est très flou... »

« On se pose beaucoup de questions et on aimerait des réponses. »

- « Je n'étais pas au courant de ce projet et je n'en connais pas les détails. »

Éolien

- « Où seront situées les éoliennes ? »
- « Elles feront quelle hauteur ? »
- « C'est quoi la distance entre chaque éolienne ? »
- « Qui est le développeur ? »
- « Comment est choisi le terrain ? Est-ce qu'ils peuvent exproprier ? »

Économie

- « Qu'est-ce que cela peut rapporter à la commune ? »
- « Quel est le détail de la faisabilité financière du projet ? »

Animaux

- « Cela provoque des nuisances pour l'élevage ? Et pour les personnes ? »
- « En Suisse, elles ont tué un des derniers aigles du canton... on peut nous garantir que ça ne fera pas ça ici ? »

Production

- « Cela produit combien ? Cela alimente combien de foyer ? »
- « Pourquoi elles ne tournent pas tout le temps ? »
- « Est-ce qu'on pourrait avoir l'éclairage gratuit ? »

Flore

- « Ça occupe quelle surface sur un terrain ? »
- « Comment on compense l'artificialisation des sols ? »

Travaux

- « Ce n'est pas une aberration économique d'aller se raccorder à Dézize ? »

Pour plus d'informations : www.projet-éolien-lucenay-les-aix.fr

Cette étude a été menée par la société Mazars du 3 mars au 5 avril 2022 sur 134 habitants rencontrés lors d'entretiens ou en porte-à-porte.

Restitution de l'étude des perceptions

Quelle sont vos attentes pour la suite du développement du projet ?

« Il faut dialoguer autour de ce projet. »

- « Je voudrais être tenu informé de ce qu'il se passe. »
- « Les habitants aimeraient en savoir plus, savoir ce qu'il se passe dans leur territoire ! »
- « Si le projet avance bien, ce serait bien d'organiser des réunions. »
- « Je suis intéressé par de l'information, je veux comprendre le fonctionnement de l'éolien, le recyclage et surtout quel est l'intérêt. »
- « On veut un format pédagogique, avec des sources fiables indépendantes. »
- « C'est toujours mieux de se parler que de se tirer dessus ! »

« Si vous mettez en place une concertation, il y aurait plein de choses à travailler sur ce projet... »

- « Avec le photovoltaïque, on a réussi à mutualiser l'achat de nouveaux équipements avec la GUFPA, qui ont permis de systématiser les couverts végétaux. J'imagine que l'on pourrait faire quelque chose de similaire avec ce projet éolien. »
- « Quand j'étais en Pyrénées-Atlantiques il y avait une usine de gaz à côté de chez moi. Cela provoquait beaucoup de nuisances mais on ne payait pas l'électricité et on avait construit une superbe salle des fêtes. On pourrait attendre la même chose des éoliennes. »
- « On pourrait imaginer un accompagnement, comme l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux. »
- « On pourrait faire racheter le plan d'eau par la commune, pour que les gens puissent aller pêcher. Aujourd'hui il appartient à un privé... »

Pour plus d'informations : www.projet-éolien-lucenay-les-aix.fr

Cette étude a été menée par la société Mazars du 3 mars au 5 avril 2022 sur 134 habitants rencontrés lors d'entretiens ou un porte-à-porte.

Restitution de l'étude des perceptions

Qu'est ce que l'étude des perceptions ?

Cette étude a été réalisée du 3 mars au 5 avril 2022.

Elle offre, à travers une synthèse des principales opinions des acteurs rencontrés, une vision qualitative et représentative du territoire sur le projet.

134
personnes,
soit 1/3 des ménages
rencontrés à Lucenay-lès-Aix

6
sessions
de porte-à-porte

27
entretiens
téléphoniques
ou physiques

Pourquoi réaliser une étude des perceptions avant de développer un projet éolien ?

- Obtenir une meilleure compréhension du territoire et de ses spécificités afin de travailler sur un projet adapté ;
- Recueillir les perceptions des habitants sur l'éolien et sur le projet éolien de Lucenay-lès-Aix, afin de les prendre en compte dans la suite du développement du projet ;
- Collecter les attentes, besoins, questions et inquiétudes du territoire afin d'y répondre.

Pour plus d'informations : www.projet-éolien-lucenay-les-aix.fr

Cette étude a été menée par la société Mazars du 3 mars au 5 avril 2022 sur 134 habitants rencontrés lors d'entretiens ou un porte-à-porte.



• La présentation des co-porteurs du projet




GEG ENeR et Soleil du Midi : les co-porteurs du projet

GEG ENeR

GEG Electricité de Grenoble (GEG) est un acteur dédié à la production et à la fourniture d'électricité depuis plus de 15 ans.

GEG Energies Nouvelles et Renouvelables (ENeR) est dédié au développement de projets d'énergies nouvelles et renouvelables sur :

-  L'hydroélectricité
-  L'éolien
-  La photovoltaïque
-  La géothermie à injection

Nous intervenons sur toutes les phases du projet : études et développement, conception et chantier, suivi, exploitation et rééquipement...



EOLIENS

430

sites

54

milliards de production d'énergie renouvelable en France (eau, éolien, solaire photovoltaïque, géothermie à basse température)

+140 000

sites de production en France



SOLAIRES

14

sites

+20

milliards d'euros de production de l'énergie renouvelable

+60

sites de production en France (éolien, eau, solaire photovoltaïque, géothermie à basse température)

Soleil du Midi

Soleil du Midi agit depuis plus de 20 ans pour le développement de projets éoliens et solaires, au service de la transition énergétique et des territoires.

Présent de l'identification du site potentiel jusqu'à la mise en service du parc éolien qu'elle développe, Soleil du Midi est le pilote technique du projet éolien de Lucanay-lès-Aix.

Un partenariat historique pour mettre nos expertises communes au cœur des projets d'énergies renouvelables.

NOS OBJECTIFS COMMUNS :

Un projet technique fiable et respectueux de son environnement.
Une concertation et information pour associer les acteurs locaux

Dialogue territorial

Qualité

Transparence

Expertise

POUR PLUS D'INFORMATION :



www.energies-renouvelables.geg.fr



www.soleildumidi.fr



• **Le projet éolien de Lucenay-lès-Aix**

Le projet éolien de Lucenay-lès-Aix

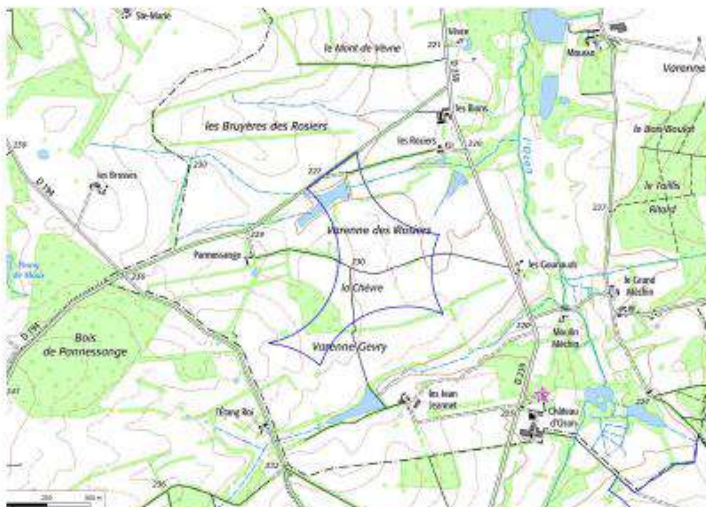
Le développement du projet

Depuis 2018, les sociétés GEG ENR et Soleil du Midi Développement sont en lien avec les élus de la commune de Lucenay-lès-Aix dans le cadre du développement d'un projet éolien. Elles se sont associées avec Demopolis Concertation afin de co-construire le projet avec les habitants !

La zone d'implantation potentielle

A la suite des études de pré-faisabilité, l'équipe de développement a identifié des premières zones potentiellement propices au développement d'un projet de parc éolien.

Les études en cours permettront de préciser les scénarios d'implantation possibles sur la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP), en bleu sur la carte ci-dessous.



Le calendrier du projet

Nous sommes actuellement aux premières étapes du développement du projet, les études seront lancées au printemps, en parallèle de la co-construction du projet avec les forces vives du territoire.

- 2018 : Première prise de contact avec les élus
- 2020 : Reprise de contact avec les élus
- Mars/Avril 2022 : Etude des perceptions du territoire par le cabinet Mazars (anciennement Demopolis Concertation)
- Automne 2022 : Sélection des bureaux d'études pour l'étude d'impact
- Printemps 2023 : Installation d'un mât de mesure et lancement de l'étude écologique
- Été 2023 : Lancement des études acoustique et du paysage
- Automne 2024 : Dépôt du dossier à la préfecture

Et ensuite ?

- 2025 : Enquête publique
- 2026 : Construction
- 2027 : Début de l'exploitation



Pour plus d'informations : www.projet-éolien-lucenay-les-aix.fr

* Echelle de grandeur pour la production annuelle estimée du parc éolien ;
** Source : ENEDIS 2021 ;
*** selon RTE 1 kWh éolien évite 430g de CO2.

3 à 5

éoliennes

max 200

mètres de hauteur en bout de pale

1 800 à 2900

tonnes de CO2 évitées par an***

4 MW

de puissance par éolienne

30 à 50

de kWh*, soit 25 à 40% de la CC Sud-Nivernais**

500

mètres minimum des habitations

Le projet éolien de Lucenay-lès-Aix

Les études

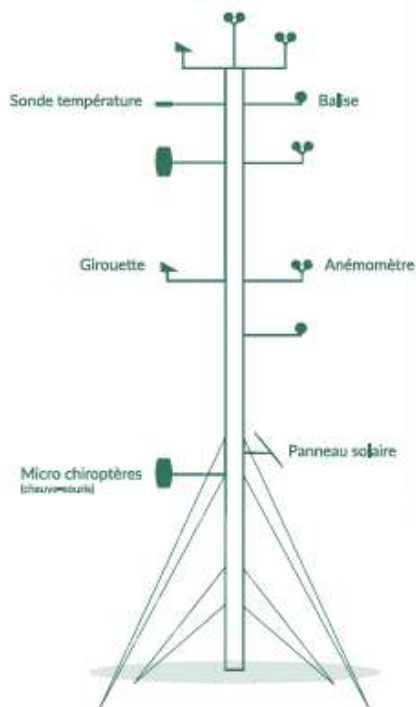
Les études d'impact

Les études d'impact regroupent l'ensemble des études menées lors du développement du projet :

- étude acoustique
- écologique
- paysagère
- patrimoniale
- étude de dangers.

Les études d'impact sont des études qui visent à apprécier toutes les conséquences d'un projet, aussi bien positives que négatives, afin d'en éviter, réduire ou compenser les impacts.

Les sujets analysés et traités dans les études d'impact sont définis par la réglementation des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) dont relèvent les éoliennes.



Un mât de mesure va être installé le XX Avril sur la commune, nous vous attendons nombreux pour la visite guidée du site !

Le mât de mesure est installé pour minimum 12 mois. Il nous permettra de connaître et d'analyser :

- La vitesse du vent : grâce à des anémomètres situés à 60 et 100m
- La direction du vent : grâce à une girouette
- L'activité des chauves-souris : grâce à des micros positionnés sur le mât

Il est l'outil incontournable à la réalisation de l'indispensable étude du potentiel en vent présent sur le site. C'est une station météorologique de très haute qualité de mesures, qui permet, outre la définition précise du gisement en vent, de caractériser, par l'intermédiaire de ses sondes températures, les conditions d'activités des chauves-souris sur le site. Cette étude du potentiel en vent permettra également d'affiner le choix des modèles d'éoliennes les plus adaptées au territoire.

• **L'éolien : cycle de vie et retombées territoriales**

Le cycle de vie d'une éolienne

La durée de vie d'une éolienne

Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la durée de vie moyenne d'une éolienne est de 20 à 30 ans.

Une fois cette durée écoulée, 2 options :

- Le **démantèlement intégral** : démontage des machines et restitution du terrain dans son état initial.
- Le **ré-équipement** : remplacement du parc par des éoliennes de nouvelles générations. Cette option n'est envisageable qu'après réalisation de nouvelles études et demande d'une nouvelle autorisation du Préfet.



Tout savoir sur le démantèlement

Les règles du démantèlement sont aujourd'hui parfaitement connues et encadrées par la loi. L'article R.515-106 du Code de l'environnement et l'arrêté du 10 décembre 2021 précisent les modalités de démantèlement des parcs éoliens, qui incombent au développeur.

Que comprennent les opérations de démantèlement ?

- **L'enlèvement**
des installations de production (éoliennes) ;
- **Le retrait**
des installations électriques ;
- **L'excavation**
totale des fondations en béton sur les terrains et le remplacement par des terres comparables à celles situées à proximité ;
- **La remise en état du site**
décaissement des aires d'exploitation et remplacement par des terres locales. Cette remise en état s'impose également aux chemins d'accès sauf en cas de demande de maintien par les propriétaires et exploitants agricoles ;
- **La réutilisation, le recyclage, la valorisation et l'élimination**
des déchets de démolition et de démantèlement via les filières dûment autorisées à cet effet.

Zoom sur le recyclage

Plus de 90% de la masse totale d'une éolienne se recycle !

La composition d'une éolienne :

- 90% d'acier et de béton,
- 7% de résine et fibre de verre, de carbone (contenues dans les pales)
- 3% de cuivre et d'aluminium
- L'acier, le béton, le cuivre, et l'aluminium sont recyclables à 100%.
- Les pales sont plus difficiles à recycler. Des travaux de recherche sont conduits pour améliorer leur conception et leur valorisation. La filière de valorisation des pales des éoliennes par la transformation en fibres pour béton est, à ce jour, la plus prometteuse.



Combien coûte le démantèlement ?

Le coût du démantèlement est entièrement supporté par le développeur. Il est régulièrement réévalué en fonction du contexte économique français. Il prévoit la provision de :

50 000€ /éolienne d'une puissance inférieure ou égale à 2 MW
+ 25 000€ additionnels par MW supplémentaire pour toute machine d'une puissance supérieure à 2 MW

Exemple : Pour une machine de 4 MW, le coût du démantèlement sera de 100 000 €

La réglementation évolue en matière de recyclage

La réglementation impose des taux de recyclabilité et de réutilisation de plus en plus élevés, ainsi :

Jusqu'en 2024, la loi demande que 90% de la masse d'une éolienne soient réutilisées ou recyclés

À partir de janvier 2024, c'est 95 % de la masse des éoliennes qui devra être réutilisable ou recyclable

À partir de janvier 2025, en complément de l'objectif fixé en 2024, 55% minimum de la masse du rotor devront être réutilisées ou recyclés

Les retombées économiques pour le territoire

Au-delà de notre responsabilité commune à l'égard des générations futures, l'éolien représente une opportunité pour la création de nouveaux métiers, de nouvelles filières, et de retombées positives pour l'ensemble des territoires.

Participe à la transition énergétique des territoires

Participe à la émergence de nouveaux projets locaux

Participe au dynamisme économique des territoires



Les retombées sont diverses

- Des retombées fiscales pour les collectivités territoriales (conformément à la réglementation)
- Des indemnités communales pour l'utilisation temporaire de la voirie
- La création d'une activité économique locale
- L'appel à des sous-traitants locaux lors du chantier
- L'embauche de techniciens pour la maintenance
- Des mesures d'accompagnement en lien avec l'amélioration du cadre de vie ou la dynamisation de la biodiversité sur le territoire

L'électricité produite par une éolienne est-elle rentable ?

Oui, au lancement de la filière, l'Etat a fixé un tarif de vente de l'électricité éolienne garanti supérieur au prix du marché pour accompagner le lancement de l'éolien.

Ces dernières années, le tarif de vente de l'électricité produite par les éoliennes se rapproche du coût de l'électricité sur le marché de l'énergie et réduisant grandement la part de subvention de l'Etat. Actuellement en pleine crise énergétique et des coûts de l'électricité, la situation s'est inversée.

La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a estimé que l'éolien terrestre rapportera à l'Etat français, 20,7 milliards d'euros d'ici la fin 2023, soit un montant largement supérieur au soutien financier à la filière depuis son lancement, à fin des années 90.

Zoom sur les retombées fiscales

Une entreprise paye un impôt à hauteur d'environ 10 000 €/MW en 2022. Ces impôts sont ensuite redistribués par l'Etat, ce sont les retombées fiscales. Celles-ci sont réparties entre le département, la communauté de commune et la commune accueillant le projet.

